



Réunion publique organisée dans le cadre de la concertation préalable – Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU Les Orres 1650

COMPTE RENDU DE REUNION

Date de la réunion : 25/08/2021

Lieu de la réunion : Salles des séminaires – 05200 Les Orres Station

Personnes présentes : Une dizaine

PERSONNES ANIMANT LA REUNION

NOM, Prénom	Organisme/fonction
VOLLAIRE Pierre	Maire des Orres
REGOUBY Romain	Directeur Général des Services – commune des Orres
CHETAIL-BAILLON Magali	Agence BAILLON-HENRION architectes
BAILLON Sylvain	Agence BAILLON-HENRION architectes
BRACCALENTI Camille	Chargée d'études en urbanisme – ALPICITÉ

La réunion débute à 18h10.

La réunion s'appuie sur une présentation projetée¹ se déroulant comme suit :

INTRODUCTION – LE PROJET ET SES OBJECTIFS

M. le maire présente l'origine du projet des Orres 1650 et les objectifs poursuivis.

Le projet traduit la volonté communale de faire de station des Orres, un modèle expérimental dans le domaine de sports et de loisirs de montagne.

PARTIE I : PRESENTATION DU PROJET

Mme CHETAIL-BAILLON et M. BAILLON présentent la conception du projet, les différents bâtiments prévus, leur hauteur, leur aspect, leur positionnement, l'emplacement des liaisons envisagées, le parking, etc....

¹ Le diaporama présenté lors de la réunion est consultable en mairie et sur le site internet dans la rubrique concertation dédiée au projet des Orres 1650

PARTIE II : LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET

Mme BRACCALENTI, poursuit en exposant la nécessité de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme (PLU) par une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour permettre la réalisation du projet. Il s'agit de venir modifier le règlement écrit et le zonage afin de créer deux nouvelles zones permettant la création du Pôle Sport Innovation (PSI) et le réaménagement des terrasses.

Les différentes étapes de la procédure sont également présentées.

Il est rappelé qu'en cette période de concertation (du 7 juillet au 27 août), la population peut s'exprimer sur un registre disponible en mairie et sur le site internet et la commune, ainsi que par mail et courrier.

Suite à cette présentation, un temps d'échanges est consacré afin de répondre aux différentes interrogations de la population.

ECHANGES AVEC LA POPULATION

Question : Est-ce que la hauteur actuelle des terrasses sera modifiée ?

Réponse (M. le Maire et l'agence BAILLON-HENRION architectes) : La hauteur des terrasses sera augmentée pour arriver à la hauteur des terrasses de Grand Cabane dans le but de tout homogénéiser.

Question : Le bâtiment dit « bulle », peut-il être supprimé ?

Réponse (M. le Maire) : La question s'est posée notamment à cause de la vétusté du bâtiment. Cependant, la station est labellisée au patrimoine du XXème siècle et tout projet est soumis à l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Nous avons en parallèle sondé les habitants et usagers de la station, il s'avère que la bulle est un objet symbolique qui reste dans les esprits, certains se souviennent de la station grâce à ce bâtiment. De plus, elle n'appartient pas à la commune il s'agit d'une copropriété de l'Ecole de Ski Française (ESF). Il faudra sûrement améliorer cet objet mais nous comptons pour le moment le préserver.

Question : L'accès aux parkings souterrains se situe à la sortie des parkings existants. Ne va-t-il pas y avoir de soucis ?

Réponse (agence BAILLON-HENRION architectes) : Il y aura de nouveaux sens de circulations pour fluidifier les circulations et éviter les croisements. La sortie actuelle deviendra l'entrée du futur parking.

Question : Que deviendra le petit parking devant l'Office de Tourisme ?

Réponse (M. le Maire) : Cet espace n'est pas un réel parking. Aujourd'hui il est utilisé comme tel mais il ne sera pas maintenu car il y a un projet en cours pour la création d'un nouvel Office de Tourisme qui devrait être opérationnel fin 2021.

Question : Comment a été pensé le projet de la bagagerie ?

Réponse (agence BAILLON-HENRION architectes) : Il est prévu que la nouvelle police municipale soit positionnée sur la place, à proximité des bus. Une centralité sera recréée pour que la place soit plus utilisable et agréable.

Question : Y aura-t-il une signalétique pour indiquer le parking souterrain longue durée et le parking minute ? Si les gens ne savent pas où aller cela risque de créer des embouteillages.

Réponse (M. le Maire) : il faut effectivement que tout soit bien indiqué avec une bonne signalétique. Les bons outils seront mis en place. Aujourd'hui, nous travaillons sur le développement d'une application mobile permettant notamment d'aider les usagers à trouver des stationnements sur la station.

Question : Quels sont les délais pour que le nouveau PLU soit opposable ?

Réponse (Camille BRACCALENTI – Alpicité) : La concertation prend fin le 27 août. La commune prendra en compte l'ensemble des remarques émises pendant cette concertation et tirera un bilan lors d'un conseil municipal fixé dans la première quinzaine de septembre. Elle finalisera par la suite le projet d'ici fin septembre.

Le dossier sera ensuite envoyé à l'Autorité Environnementale (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – DREAL) qui aura 3 mois pour émettre un avis sur l'évaluation des impacts sur l'environnement du projet. L'avis sera au plus tard délivré fin décembre.

Avant la fin de ces 3 mois, le projet passera devant la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) qui délivrera un avis sur le projet puisque ce dernier entraîne notamment une consommation d'espaces naturels.

Début janvier 2022 pourra donc être organisée une réunion d'examen conjoint où les Personnes Publiques Associées (PPA) seront invitées à exprimer leur avis sur le projet.

Il est prévu que l'enquête publique s'organise début 2022.

Réponse (M. le Maire) : Le but est d'avoir le projet opérationnel pour décembre 2022.

Remarque : Il s'agit d'un projet ambitieux dans le bon sens du terme du fait notamment des différentes échelles sportives retenues dans le projet du PSI. Le projet est novateur sur le territoire et il s'agit d'une très bonne démarche qui permettra la mise en valeur du centre.

M. le Maire remercie l'ensemble des participants et clôture la réunion.

19h10, fin de la réunion.